



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-041-DE

2026-041

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet :** Election des délégués du Conseil municipal au sein du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Etaient présents :** Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMD AOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

**Secrétaire de séance :** Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et L.5211-7,

Considérant qu'il est nécessaire, suite au renouvellement des Conseils municipaux, de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à l'élection des délégués à main levée,

Par 35 voix pour et 10 abstentions,

**Article unique** : Sont élus pour siéger au sein du Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise :

**Membre titulaire**

Cyril ABEL

**Membre suppléant**

Sabrina MESLEM

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of the secretary of the meeting, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le Maire de Sarcelles,  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26  
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26  
Pour le Maire et par délégation

A blue ink signature of the Mayor of Sarcelles, written in a cursive style.